

CONSULTATION PUBLIQUE

Cartes de surfaces inondables et des risques d'inondation des TRI de l'Ile de Cayenne sur le bassin de la Guyane



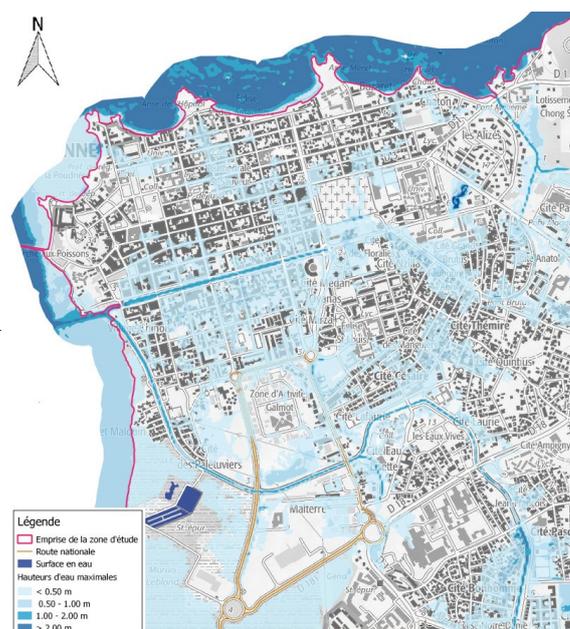
Dans le cadre de la mise en œuvre du 2^d cycle de la directive inondation, l'État met à la disposition du public, du 19 décembre 2019 au 19 juin 2020, les cartes de surfaces inondables et des risques d'inondation du territoire à risque important d'inondation (TRI) de l'Ile de Cayenne

- en format numérique sur le site :

<http://www.guyane.developpement-durable.gouv.fr/>

- en format papier au siège de la DEAL Guyane, Rue du Port, CS 76003, 97306 Cayenne Cedex.

Conformément à l'article L566-11 du code de l'environnement, le préfet coordonnateur de bassin souhaite recueillir les observations du public sur ces cartes pour les territoires suivants : Cayenne, Rémire-Montjoly et Matoury. Plusieurs de ces cartes n'ont pas évolué depuis 2015, date de la publication du plan de gestion des risques d'inondation (PGRI).



Ces cartes, élaborées et arrêtées dans le cadre du 1^{er} cycle de la directive « inondation » en 2015, n'ont pas fait l'objet de mise à jour au titre du 2^{ème} cycle de cette directive.

Les observations sont à envoyer par courriel à l'adresse ern.remd.deal-guyane@developpement-durable.gouv.fr en précisant le nom, le prénom et l'adresse de l'expéditeur.